

## **Communiqué de presse – le 3 novembre 2008**

### **Plans environnementaux : le citoyen peut donner son avis**

**Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement lance dès le 3 novembre 2008 et jusqu'au 5 janvier 2009 deux plans fédéraux ambitieux concernant la qualité de l'air et la politique des produits. Ces plans traitent plusieurs questions environnementales. Chaque citoyen peut consulter ces plans et commenter leur contenu grâce à un questionnaire. Les plans sont accessibles sur le site web [www.consult-environnement.be](http://www.consult-environnement.be).**

#### **Enquête Publique**

La Convention d'Aarhus donne à chaque citoyen le droit de s'impliquer dans les décisions en matière d'environnement. Dans ce cadre, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement organise une enquête publique à propos du plan Politique des Produits et du plan fédéral de Lutte contre la Pollution de l'air. Le citoyen peut influencer ces plans en participant à l'enquête publique.

#### **Plan Produits**

La politique intégrée des produits (PIP) vise à améliorer la qualité environnementale des produits mis sur le marché et à favoriser l'acquisition des produits les plus performants. Six gammes de produits ont été retenues (produits et équipements du bâtiment, équipements utilisateurs d'énergie, produits et substances à usage domestique/bureautique, équipement et matériel roulant, biomatériaux et biocombustibles, produits d'alimentation).

#### **Plan Fédéral de lutte contre la pollution de l'air**

Ce plan couvre à la fois les préoccupations liées à la qualité de l'air extérieur (dit air ambiant) et à la qualité de l'air intérieur. Les polluants de l'air sur lesquels le Fédéral a décidé de s'attaquer sont ceux qui émanent de sources mobiles telles que les appareils de chauffage central et individuels, les engins de transport non routiers, les engins de chantier et de jardinage, les véhicules, les carburants et combustibles, ou encore les produits utilisés à l'intérieur de l'habitat tels que les revêtements de sol et de mur, les désodorisants, les détergents, etc.

#### **Comment participer ?**

Le questionnaire est disponible sur le site web [www.consult-environnement.be](http://www.consult-environnement.be) et peut être envoyé par mail ou par la poste.

Dès janvier 2009, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement traitera et intégrera les résultats de l'enquête publique. Ensuite, les projets de plans modifiés seront discutés et adoptés par le gouvernement.

